



Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 24 avril 2015

Service instructeur
Service des Actions Sportives

N° CP-2015-4-9-1

Service consulté

LES MOYENS D'INTERVENTION EN FAVEUR DU SPORT SOUTIEN AU MOUVEMENT SPORTIF L'AIDE AUX CLUBS SPORTIFS, AUX COMITES DEPARTEMENTAUX SPORTIFS ET AUX TITULAIRES DU BAFA/BAFD

Résumé : Il vous est proposé de voter l'individualisation des aides prévues au B.P 2015 et d'allouer les diverses aides financières suivantes :

- 427 160 € pour les 214 clubs sportifs les plus dynamiques qui bénéficient d'une subvention globale pour les actions sportives menées lors de la saison sportive 2013/2014,
- 1 000 € pour la participation du Twirling Club d'HEGENHEIM au Championnat du Monde,
- 3 500 € pour l'organisation par l'ACS Peugeot Citroën MULHOUSE d'une rencontre de judo destinée aux jeunes licenciés et collégiens des sections sportives,
- 15 000 € pour le Marathon de COLMAR organisé par l'Association Courir Solidaire,
- 5 120 € pour le fonctionnement de 3 Comités Départementaux,
- 11 100 € pour l'attribution de bourses aux titulaires du BAFA.

Le total de l'enveloppe à engager dans ce rapport s'élève à 462 880 € en dépenses de fonctionnement.

Lors du BP 2015 rapport N° CG 2015-2-9-1 du 19 février 2015, le Conseil Général a voté une enveloppe totale de crédits de paiement de 2 334 730 € au titre du soutien au sport et a également donné délégation à la Commission Permanente pour l'individualisation des subventions prévues dans les différentes rubriques du rapport.

Dans ce rapport, il vous est proposé l'individualisation des montants prévus au BP 2015 pour un engagement total de **462 880 €** en dépenses de fonctionnement et qui concerne :

- les clubs sportifs,
- les comités départementaux,
- les titulaires du BAFA.

L'AIDE AUX CLUBS SPORTIFS : 428 160 €
--

A ce titre, il vous est proposé de soutenir :

- les 214 clubs sportifs les plus dynamiques du Haut-Rhin qui justifient de plusieurs actions sportives subventionnables menées au cours de la saison sportive écoulée,
- le Twirling Club de HEGENHEIM qui participe à une compétition internationale.

1. L'aide aux clubs sportifs les plus dynamiques : 427 160 €

Dans le cadre de l'aide aux clubs sportifs mise en place en 2012, le présent rapport vous propose d'allouer des subventions à 214 clubs selon les principes suivants :

- * le regroupement des subventions aux clubs en une seule subvention par club et par an, sur la base d'un formulaire annuel,
- * le calcul de la subvention selon un barème de points dont la valeur est déterminée par l'enveloppe budgétaire disponible,
- * un seuil minimum de subvention de 200 €.

Un formulaire de demande officielle de subvention, a été adressé, le 30 septembre 2014, aux associations par l'intermédiaire des 63 comités départementaux. Ceux-ci ont été chargés de collecter le retour des formulaires, de contrôler et valider les données.

783 formulaires ont été retournés sur les 1 217 clubs répertoriés soit 64 % de réponses.

Cette procédure nous permet de mettre en place et tenir à jour une base de données actualisée et de notifier directement l'aide au club.

La date limite de retour avait été fixée au 5 janvier 2015.

Après instruction des dossiers et compte tenu des crédits disponibles, la valeur du point retenu pour 2015 est de 5 € (identique à 2014).

Je précise que ce rapport concerne les 214 clubs les plus importants du département, qui sont engagés dans des championnats nationaux, qui font des efforts en matière de formation et d'encadrement des jeunes et qui cumulent donc plusieurs critères de subvention.

Les 491 autres clubs éligibles à la seule subvention « Jeunes Licenciés Sportifs » feront l'objet d'un prochain rapport portant sur une enveloppe de 170 770 €.

Ce dispositif des subventions départementales, appliqué aux clubs les plus importants et qui consiste à additionner les différents soutiens auxquels ils peuvent prétendre dans le cadre des critères adoptés par l'Assemblée départementale, rend plus lisible l'intervention du Département auprès des associations sportives.

Les dossiers qui vous sont présentés, ont été validés par le Conseil Départemental des Sports qui vous propose l'attribution des subventions aux clubs dont la liste est jointe en annexe.

L'enveloppe prévue au rapport pour cette action s'élève à 427 160 € regroupant toutes les aides aux clubs désormais versées en une seule et unique subvention au titre des Jeunes

Licenciés Sportifs, des déplacements en championnats de France, de l'aide à la formation des cadres, de l'aide à l'entraînement et de la création de clubs, dans la répartition suivante:

* Déplacements collectifs au forfait adultes :	157 500 €
* Déplacements collectifs au forfait jeunes :	18 695 €
* Déplacements collectifs au barème adultes :	52 115 €
* Déplacements individuels adultes :	13 250 €
* Déplacements individuels jeunes :	33 400 €
* Aide au service d'ordre cyclisme sur route :	7 500 €
* Subvention Jeunes Licenciés Sportifs :	96 100 €
* Diplômes nationaux :	4 500 €
* Aide à l'entraînement des jeunes :	42 900 €
* Aides à la création de clubs sportifs :	<u>1 200 €</u>
	427 160 €

En 2014, la somme consacrée à ces clubs était de 438 650 €.

Il vous est proposé l'attribution des subventions départementales au titre de l'aide aux clubs répertoriées en annexe et s'élevant globalement à **427 160 €**.

2. L'aide aux déplacements en compétition internationale : 1 000 €

Il vous est proposé de soutenir au titre des déplacements internationaux le Twirling Club d'HEGENHEIM qui engage des équipes en Championnat du Monde qui se déroulera en avril prochain à VENISE.

Le Conseil Départemental des Sports a examiné cette demande dont le budget global s'élève à 28 334 € et vous propose de contribuer à ce déplacement à hauteur de **1 000 €**.

Il vous est proposé l'attribution d'une aide financière de **1 000 €** en faveur de ce club sportif.

Au total, il vous est proposé l'attribution d'une aide financière globale de **428 160 €** en faveur des clubs sportifs.

EVENEMENTS SPORTIFS : 18 500 €

Cette rubrique est consacrée au financement d'évènements sportifs locaux d'envergure. Ce rapport vous propose de soutenir l'organisation d'une rencontre de judo pour les jeunes et le Marathon de COLMAR.

1. L'organisation par l'ACS Peugeot Citroën de MULHOUSE d'une rencontre de judo destinée aux jeunes : 3 500 €

L'équipe féminine senior de ce club de Judo mulhousien de haut niveau a remporté en 2014 le titre de championne de France 1^{ère} division.

Même si certaines de ces championnes ont quitté le club depuis, appelées par les plus grands clubs français aux moyens financiers importants, Monsieur Didier BERKATI, Président du club, regroupe régulièrement à MULHOUSE les 11 athlètes féminines de haut niveau, restées licenciées dans son club.

Il a organisé le 25 février dernier au dojo de Rixheim situé Cité des Sports, rue Vaclav Havel, sous le parrainage du Département du Haut-Rhin, une opération de promotion du judo, permettant à 150 jeunes haut-rhinois (licenciés des clubs de judo et/ou collégiens des sections sportives judo), de côtoyer ces sportives. Cette rencontre exceptionnelle a été organisée sur le modèle de nos Mercredis Sportifs pour les sports collectifs.

Ont participé à cette après-midi sportive, les 14 clubs haut-rhinois suivants : ALTKIRCH, ASPACH LE BAS, BALDERSHEIM RIEDISHEIM, BERGHEIM, MULHOUSE (Peugeot, Espérance et SREG), ILLZACH, WINTZENHEIM, INGERSHEIM, PFASTATT, RIXHEIM et SIERENTZ.

Cette opération de communication, qui a mis aussi notre collectivité en lumière, a été organisée en liaison avec la Direction de la Communication.

Je vous propose d'allouer à cette association pour cette rencontre de judo qui a connu un vif succès, une subvention d'un montant de 3 500 €, à l'instar d'un Mercredi Sportif qui est valorisé au même montant

2. Le Marathon de COLMAR organisé par l'Association Courir Solidaire : 15 000 €

L'association Courir Solidaire, présidée par M. Georges TISCHMACHER, organise le MARATHON de COLMAR le 13 septembre 2015.

Dans le cadre de cette première édition, trois courses sont proposées : un marathon d'une distance réglementaire de 42,195 km, un semi marathon de 21 km et une escadrille solidaire de 3 personnes.

Ce projet populaire et sportif d'un marathon responsable à vocation écologique et durable, dans un esprit festif, sera organisé en étroite collaboration avec :

- la ville de COLMAR, le Département et la Région Alsace,
- les villages traversés,
- le monde sportif, caritatif, handisport,
- les infrastructures touristiques locales et régionales,
- et des bénévoles...

Les organisateurs de cette manifestation espèrent rassembler plus de 3 000 participants. Elle est en cours d'inscription sur le calendrier officiel de la Fédération Française d'Athlétisme afin de permettre aux coureurs de bénéficier de leurs points de course. Elle n'attirera toutefois pas les « stars » du Marathon puisque aucune prime ne sera versée, tous les bénéfices étant reversés à des associations caritatives.

Le budget prévisionnel s'élève à 300 000 €. L'Association a sollicité les 3 grandes collectivités (Ville, Département et Région) à hauteur de 80 000 €.

La Région a précisé qu'elle soutiendrait l'évènement mais attend la labellisation par la Fédération Française d'Athlétisme pour fixer un montant.

La ville de COLMAR allouera, quant à elle, pour l'organisation de ce marathon une subvention directe de 20 000 € et une aide indirecte estimée à 28 000 € sous la forme de diverses prestations : location de barrières, de matériel divers

Je vous propose d'allouer en faveur de ce Marathon une aide financière d'un montant de 15 000 €.

La Direction de la Communication interviendra dans le cadre de ses compétences (informations sur le site Internet, dans le Haut-Rhin magazine, spots radio, banderoles, etc ...).

Au total, il vous est proposé l'attribution d'une aide financière globale de **18 500 €** en faveur de ces clubs sportifs.

L'AIDE AU FONCTIONNEMENT DES COMITES DEPARTEMENTAUX : 5 120 €
--

Ce soutien concerne les comités qui n'ont pas de conventions de partenariat avec le Département du Haut-Rhin. Notre participation globale au titre de 2015 est fixée à 79 820 €. Elle est destinée à les soutenir pour leurs frais administratifs et d'organisation de leurs actions d'animation sportive dans le département.

La participation forfaitaire tient compte du nombre de licenciés, de clubs, de la participation aux compétitions et aux actions de formation.

En accord avec le Conseil Départemental des Sports, il est proposé que l'octroi de l'aide soit conditionné par la production, par chacun de ces comités, d'un formulaire de demande de subvention de fonctionnement, à l'appui duquel sera produit le compte rendu annuel de leur assemblée générale et la présentation d'un bilan financier.

En effet, cette procédure permet de mieux appréhender l'activité réelle de ces comités.

Je vous rappelle qu'à l'occasion de la réunion de la Commission Permanente du 13 mars 2015, nous avons examiné à ce titre 29 demandes représentant un montant global de subventions de 60 390 €.

Sont aujourd'hui soumises à votre approbation 3 demandes déposées depuis lors par les Comités Départementaux de Canoë-kayak, du Club Alpin Français et de l'Entraînement Physique dans le Monde Moderne (EPMM), répertoriés sur la liste en annexe et induisant un soutien financier de **5 120 €**.

LES BOURSES POUR LE BAFA : 11 100 €
--

Le Département alloue une bourse de 100 € aux jeunes stagiaires haut-rhinois qui ont obtenu le diplôme du Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur (BAFA) à la suite d'une formation théorique et pratique qui s'est déroulée en Alsace, formation constituée obligatoirement d'un stage de base et d'un stage d'approfondissement.

Ces actions se déroulent tout au long de l'année et c'est le Conseil Départemental des Mouvements et Institutions de Jeunesse – CDMIJ Force Jeune qui se charge d'instruire les dossiers des bénéficiaires, d'en assurer le suivi et de les proposer au Département.

Pour bénéficier de cette aide, le stagiaire doit adresser sa demande assortie des pièces justificatives dans le trimestre qui suit l'obtention du diplôme.

Il vous est proposé dans ce rapport, d'accorder une deuxième série de bourses à l'obtention du BAFA aux bénéficiaires figurant dans la liste en annexe pour un total de 11 100 €.

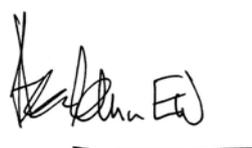
En conclusion, il vous est proposé d'allouer les subventions de fonctionnement suivantes :

- **427 160 €** au titre de l'aide aux clubs dont les bénéficiaires sont répertoriés sur la liste en annexe,
- **1 000 €** au Twirling Club de HEGENHEIM pour sa participation au Championnat du Monde,
- **3 500 €** à l'ACS Peugeot Citroën de Mulhouse pour l'organisation d'une rencontre de judo,
- **15 000 €** à l'Association Courir Solidaire de Colmar qui organise le Marathon de Colmar,
- **5 120 €** aux Comités départementaux figurant dans la liste en annexe, au titre de l'aide au fonctionnement, conformément à la répartition établie dans cette liste,
- **11 100 €** à répartir entre les titulaires du BAFA-BAFD figurant sur la liste en annexe.

Je précise que ces dépenses d'un montant global de 462 880 € seront imputées comme suit au Budget départemental 2015 :

AIDES AUX CLUBS	EVENEMENTS SPORTIFS	FONCTIONNEMENT DES COMITES DEPARTEMENTAUX	BAFA
E732	E732	E732	E632
25574	25577	25573	2556
65-32-6574	65-32-6574	65-32-6574	65-30-6513
428 160,00 €	18 500,00 €	5 120,00 €	11 100,00 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Eric STRAUMANN